



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Régime canadien de soins dentaires



**Accessible.
Abordable.
Essentiel.**

Canada

Accessibles

La santé buccodentaire est un aspect important de votre santé globale et de votre bien-être.

Des visites régulières chez un professionnel de la santé buccodentaire réduisent le risque de caries, de maladies des gencives et d'autres problèmes de santé graves, comme les maladies cardiovasculaires et les accidents vasculaires cérébraux.

Un tiers des personnes vivant au Canada n'ont pas d'assurance dentaire. En 2022, près d'un Canadien sur quatre a déclaré éviter de consulter un professionnel de la santé buccodentaire en raison du coût.

Le Régime canadien de soins dentaire (RCSD) aidera à réduire les obstacles financiers à l'accès aux soins de santé buccodentaire pour les résidents canadiens dont le revenu familial net rajusté est inférieur à 90 000 \$ et qui n'ont pas accès à une assurance dentaire.

Abordables

Pour être admissible au Régime canadien de soins dentaires, vous devez satisfaire à tous les critères d'admissibilité. Si vous avez un époux ou un conjoint de fait, vous devez tous deux satisfaire aux critères d'admissibilité pour pouvoir bénéficier du régime.

Pour être admissible, vous devez :

- ✓ être un résident canadien aux fins d'impôt
- ✓ ne pas avoir accès à une assurance dentaire privée ou financée par un employeur ou un régime de retraite
- ✓ avoir un revenu familial net rajusté de moins de 90 000 \$
- ✓ avoir rempli une déclaration de revenus l'année précédente

Les résidents canadiens ayant accès à des prestations dentaires dans le cadre d'un programme social du gouvernement pourront présenter une demande au RCSD s'ils remplissent tous les critères d'admissibilité.



Le Régime sera déployé par étapes, en commençant par les aînés, les adultes détenant un certificat valide pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées et les enfants de moins de 18 ans. Tous les autres résidents canadiens admissibles de 18 à 64 ans pourront présenter une demande en 2025.

Des lettres seront envoyées par vague à chaque groupe d'âge à compter de décembre 2023, jusqu'à ce que tous les aînés admissibles potentiels de 70 ans et plus aient été invités à présenter une demande auprès du Régime. Toutes les lettres devraient avoir été envoyées d'ici la fin de mars 2024.

Groupe	Début des demandes d'inscription
Invitation à présenter une demande envoyée par la poste	
Personnes âgées de 87 ans et plus	À compter de décembre 2023
Personnes âgées de 77 à 86 ans	À compter de janvier 2024
Personnes âgées de 72 à 76 ans	À compter de février 2024
Personnes âgées de 70 à 71 ans	À compter de mars 2024
Demande à présenter en ligne	
Personnes âgées de 65 à 69 ans	À compter de mai 2024
Personnes possédant un certificat valide pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées	À compter de juin 2024
Enfants de moins de 18 ans	À compter de juin 2024
Tous les autres résidents canadiens admissibles	À compter de 2025

Les personnes couvertes par le RCSD seront réévaluées chaque année afin de confirmer qu'elles remplissent toujours les critères d'admissibilité.

Essentiels

Afin de limiter les frais à la charge des personnes couvertes par le plan, les fournisseurs de soins buccodentaires qui s'inscrivent au RCSD, de façon volontaire, factureront directement le RCSD pour être remboursés et non le patient. Les personnes dont le revenu familial net rajusté est supérieur à 70 000 \$ devront payer une quote-part.

Revenu familial net rajusté	Pourcentage de quote-part
Moins de 70 000 \$	Aucune quote-part requise
De 70 000 \$ à 79 999 \$	Quote-part de 40 % requise
De 80 000 \$ à 89 999 \$	Quote-part de 60 % requise

La date d'entrée en vigueur sera inscrite dans la trousse de bienvenue de la Sun Life.

Les rendez-vous avec un fournisseur de soins buccodentaires doivent être pris à compter de leur date du début de la couverture, et pas avant, pour que les services de soins buccodentaires soient couverts par le régime. Le RCSD ne remboursera pas les services de soins buccodentaires reçus avant cette date.



Pour obtenir plus d'information, consultez canada.ca/dentaire



Régime canadien de soins dentaires

Accessible. Abordable. Essentiel.



Admissibilité

Pour être admissible, vous devez :

- ✓ être un résident canadien aux fins d'impôt
- ✓ avoir un revenu familial net rajusté de moins de 90 000 \$
- ✓ ne pas avoir accès à une assurance dentaire privée ou financée par un employeur ou un régime de retraite
- ✓ avoir rempli une déclaration de revenus l'année précédente

Le RCSD aidera à réduire les obstacles financiers à l'accès aux soins de santé buccodentaire pour près de **neuf millions** de résidents canadiens admissibles.



Comment présenter une demande

Phases de présentation de demandes du régime

Groupe	Début des demandes d'inscription
Invitation à présenter une demande envoyée par la poste	
Personnes âgées de 87 ans et plus	À compter de décembre 2023
Personnes âgées de 77 à 86 ans	À compter de janvier 2024
Personnes âgées de 72 à 76 ans	À compter de février 2024
Personnes âgées de 70 à 71 ans	À compter de mars 2024
Demande présentée en ligne	
Personnes âgées de 65 à 69 ans	À compter de mai 2024
Personnes détenant un certificat valide pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées	À compter de juin 2024
Enfants de moins de 18 ans	À compter de juin 2024
Tout les autres résidents canadiens admissibles	À compter de 2025



Des lettres seront envoyées par vague à tous les groupes d'âge entre décembre 2023 et mars 2024 jusqu'à ce que toutes les personnes âgées potentiellement admissibles de 70 ans et plus aient été invitées à présenter une demande auprès du RCSD.

La santé buccodentaire est un aspect important de votre santé globale et de votre bien-être. Des visites régulières auprès d'un professionnel de la santé buccodentaire réduisent les risques de développer des problèmes de santé graves.

En 2022, près d'un Canadien sur quatre déclarait éviter de consulter un professionnel de la santé buccodentaire en raison du coût.

Tous les Canadiens méritent de recevoir des soins buccodentaires accessibles et abordables; ils sont essentiels.



Canada.ca/dentaire



Gouvernement du Canada

Government of Canada

Canada



Demande au Régime canadien de soins dentaires (RCSD)

Vous pouvez faire une demande au Régime canadien de soins dentaires seulement si vous avez reçu une lettre vous invitant à le faire. Les lettres seront envoyées par étapes aux personnes de 70 ans et plus qui pourraient être admissibles, en commençant par celles de 87 ans et plus, de décembre 2023 à mars 2024. Appelez le système téléphonique automatisé avant le 30 avril 2024 pour compléter votre demande.

Appelez



Composez le 1-833-537-4342.

Choisissez votre langue



Pour le service en anglais, faites le 1.
Pour le service en français, faites le 2.

Options relatives à la demande

1 = Pour effectuer votre demande

Pour faire une demande, faites le 1.

Renseignements nécessaires pour présenter une demande



Entrez votre code de demande qui se trouve dans le coin supérieur droit de votre lettre d'invitation.



Entrez votre numéro d'assurance sociale (NAS) qui figure sur votre carte d'assurance sociale ou sur de nombreux documents fiscaux.

Langue écrite

1 = Anglais

2 = Français

Sélectionnez votre langue préférée pour la correspondance à venir.

Pour l'anglais, faites le 1.
Pour le français, faites le 2.

Assurance dentaire privée

On vous demandera également si vous avez accès à un régime privé d'assurance de soins dentaires :

- offert par votre employeur ou par l'employeur d'un membre de votre famille;
- fourni par votre régime de pension (ancien employeur) ou par le régime de pension d'un membre de votre famille; ou
- si vous ou un membre de votre famille souscrivez à une assurance dentaire auprès d'une compagnie ou prestataire d'assurance.

1 = Oui

9 = Non

Si la réponse est « oui », faites le 1.
Si la réponse est « non », faites le 9.

Assurance dentaire publique

On vous demandera également si vous bénéficiez de soins dentaires couverts par le biais d'un programme social offert par votre province, votre territoire et/ou par le gouvernement fédéral.

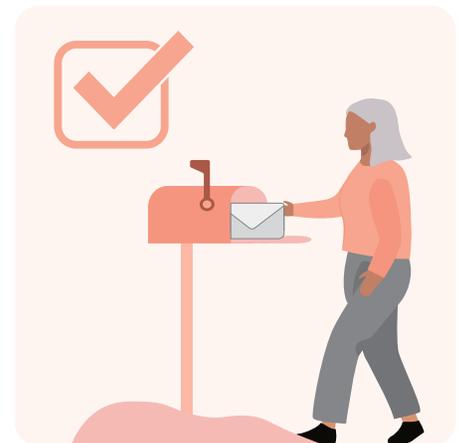
Ces renseignements sont recueillis afin de coordonner le paiement des demandes de remboursement de soins dentaires si vous êtes admissible au Régime canadien de soins dentaires.

1 = Oui

9 = Non

Si la réponse est « oui », faites le 1.
Si la réponse est « non », faites le 9.

Décision



Vous entendrez un message indiquant si vous remplissez les conditions requises. Une lettre expliquant cette décision vous sera aussi envoyée dans les 15 jours ouvrables.

Si vous êtes admissible, votre couverture débutera à la date fournie dans votre trousse de bienvenue. La trousse vous sera envoyée d'ici 3 mois par la Sun Life.



Veillez noter que ces renseignements sont valables jusqu'au 30 avril 2024.

Pour obtenir les plus récents renseignements sur le RCSD, veuillez consulter le site Canada.ca/dentaire